



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 05-oct.-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit VERSACHEM SPIDERPATCH INFERO METAL REPAIR 85 GR

Autres moyens d'identification

Code du produit 90333

Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésif

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex  
10 Columbus Blvd.  
Hartford, CT 06106 USA  
Distributeur  
ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex

(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail

mail@permatax.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

**Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté en conformité avec les règlements de la Commission de sécurité des produits de consommation des États-Unis qui priment sur l'étiquetage OSHA Hazard Communication. L'étiquette du récipient réelle ne sera pas inclure les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous applique aux produits industriels / professionnels.**

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Nocif en cas d'ingestion  
Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



**Aspect** Gris

**État physique** Pâte

**Odeur** Légère

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aiguë inconnue

48.012 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

### **3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**substance**

<b>Nom chimique</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>% massique</b>	<b>Secret industriel</b>
fibre de verre	65997-17-3	10 - 30	*
fer	7439-89-6	10 - 30	*
chrome	7440-47-3	7 - 13	*
talc	14807-96-6	5 - 10	*
nickel	7440-02-0	5 - 10	*
silice cristalline	14808-60-7	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Voir la section 2 pour plus d'informations.
------------------	---

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

### Moyens d'extinction appropriés

Aucun(e).

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucun(e) en particulier.

### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
----------------------------------	---

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
fibre de verre 65997-17-3	TWA: 1 fiber/cm <sup>3</sup> respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction	-	-
chrome 7440-47-3	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	(vacated) TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
nickel 7440-02-0	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 10 mg/m <sup>3</sup> Ni TWA: 0.015 mg/m <sup>3</sup> except Nickel carbonyl Ni
silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	(vacated) TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable dust : (30)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA total dust : (250)/(%SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres informations**

Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant,

aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Pâte  
**Aspect** Gris  
**Odeur** Légère  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	Aucune information disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	> 260 °C / 500 °F	
<b>Point d'éclair</b>	Aucun(e)	
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1	Acétate de butyle = 1
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	>1	Air = 1
<b>Densité relative</b>	3.2	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

**Autres informations**

**Point de ramollissement** Aucune information disponible  
**Masse molaire** Aucune information disponible  
**Teneur en COV (%)** 0  
**Densité** Aucune information disponible

Masse volumique apparente Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Conditions à éviter

Chaleur excessive.

### Matières incompatibles

Agents comburants forts

### Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Contact oculaire** En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
fer 7439-89-6	= 984 mg/kg ( Rat )	-	-
nickel 7440-02-0	> 9000 mg/kg ( Rat )	-	-
silice cristalline 14808-60-7	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
fibre de verre 65997-17-3	-	Group 3	-	-
chrome 7440-47-3	-	Group 3	-	-
talc 14807-96-6	-	Group 3	-	-

nickel 7440-02-0	-	Group 1	Known	X
silice cristalline 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH :

ETAmél (voie orale) 1604 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) 29541 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

44.732 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
fer 7439-89-6	-	13.6: 96 h Morone saxatilis mg/L LC50 static	-
talc 14807-96-6	-	100: 96 h Brachydanio rerio g/L LC50 semi-static	-
nickel 7440-02-0	0.18: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 0.174 - 0.311: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	100: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 1.3: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 10.4: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 1: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

### Persistante et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** Sans objet

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critères de classement	RCRA - Déchets de série D	RCRA - Déchets de série U
chrome 7440-47-3	-	Included in waste streams: F032, F034, F035, F037, F038, F039	5.0 mg/L regulatory level	-
nickel 7440-02-0	-	Included in waste streams: F006, F039	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
chrome 7440-47-3	Toxic Corrosive

	Ignitable
nickel 7440-02-0	Toxic powder Ignitable powder

#### **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

##### **DOT, États-Unis**

**Nom d'expédition** Non réglementé

##### **IATA**

**Nom d'expédition** Non réglementé

##### **IMDG**

**Nom d'expédition** Non réglementé

#### **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

##### **Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Non répertorié.
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

##### **Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

##### **Réglementations fédérales des États-Unis**

##### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

<b>Nom chimique</b>	<b>SARA 313 - Valeurs de seuil %</b>
chrome - 7440-47-3	1.0
nickel - 7440-02-0	0.1

##### **Catégories de danger selon SARA**

##### **311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

##### **CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de

l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
chrome 7440-47-3	-	X	X	-
nickel 7440-02-0	-	X	X	-

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
chrome 7440-47-3	10 lb	-	RQ 10 lb final RQ RQ 4.54 kg final RQ
nickel 7440-02-0	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

**Réglementations étatiques des États-Unis**

**Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
nickel - 7440-02-0	Carcinogen
silice cristalline - 14808-60-7	Carcinogen

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
chrome 7440-47-3	X	X	X
talc 14807-96-6	X	X	X
nickel 7440-02-0	X	X	X
silice cristalline 14808-60-7	X	X	X
silicium 7440-21-3	X	X	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

**Classe de danger SIMDUT**

D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques Non contrôlé

<b>NFPA</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Instabilité</b>	-
2	2	0	0	
<b>HMIS</b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>Protection individuelle</b>
2	0	0	0	B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

**Date de révision**

05-oct.-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

---

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**